

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : PERSONNEL COMMUNAL : RÉVISION DES MONTANTS DU « RIFSEEP » POUR  
LES AGENTS DES CATÉGORIES B ET C (4.5)

**L'an deux mille vingt-trois, le 03 avril à 18 heures 30**, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur **Patrice DUNAND, Maire**.

Nombre de conseillers en exercice : 33  
Nombre de conseillers présents : 23  
Nombre de conseillers votants : 33

Date de convocation du Conseil : **27 mars 2023**  
Date d'affichage de la convocation : **27 mars 2023**

**Présents :** Monsieur DUNAND (maire), Mesdames COURT, GILLET, ZELLER et Messieurs PELLÉ, VENARRE, CRUYPENNINGCK, IVANEZ (adjoints), Mesdames ASSENARE, CETTIER, DA SILVA DIAMANTINO, HUSSON, LUZZI, VUILLIOT, GARNIER-SIMON et Messieurs CADOUX, ROBBEZ, SIGAUD, MAZET, DUVILLARD, JUILLARD, DUBOUT, BOCQUET (conseillers).

### **Pouvoirs :**

Mme VANEL-NORMANDIN donne pouvoir à Mme ZELLER,  
M. DESAY donne pouvoir à M. DUNAND,  
Mme GIET donne pouvoir à Mme HUSSON,  
Mme MARTINOD donne pouvoir à M. CADOUX,  
Mme COSSARD donne pouvoir à Mme ASSENARE,  
M. VAN VAEREMBERG donne pouvoir à M. IVANEZ,  
M. PELLETIER donne pouvoir à Mme DA SILVA DIAMANTINO,  
M. MOLINAS donne pouvoir à M. MAZET,  
M. LEVITRE donne pouvoir à Mme COURT,  
M. DANGUY donne pouvoir à M. ROBBEZ.

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Dominique COURT.

Le conseil municipal,

**VU** la note de synthèse,

**VU** le code général des collectivités territoriales et le code général de la fonction publique,

**VU** la loi n°2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique,

**VU** le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 modifié pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

**VU** le décret n° 2014-513 modifié du 20 mai 2014 portant création du régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (RIFSEEP) dans la fonction publique d'État,

**VU** le décret n°2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale,

**VU** la délibération n°2016-DEL-053 du 04/05/2016 instaurant le RIFSEEP pour le cadre d'emploi des attachés territoriaux,

**VU** la délibération n°2017-DEL-002 du 17/01/2017 instaurant le RIFSEEP pour les rédacteurs, animateurs, ETAPS, agents de maîtrise, adjoints techniques, adjoints administratifs, adjoints d'animation, opérateur des APS, ATSEM,

**VU** la délibération n°2017-DEL-013 du 07/03/2017 instaurant le RIFSEEP pour les adjoints du patrimoine,

**VU** la délibération n°2018-DEL-009 du 26/01/2018, portant révision des plafonds annuels du RIFSEEP pour les agents de catégorie B : rédacteurs, animateurs, ETAPS,

**VU** la délibération n°2018-DEL-084 du 05/06/2018 portant révision des plafonds annuels du RIFSEEP pour les agents de catégorie C : agents de maîtrise, adjoints techniques, adjoints administratifs, adjoints d'animation, opérateur des APS, ATSEM,

**VU** la délibération n° 2020-081-DEL du 22/06/2020 portant consolidation du RIFSEEP et intégration de la part variable (CIA),

**VU** la délibération n° 2020\_097\_DEL du 07/09/2020 portant révision du CIA,

**VU** la note de synthèse,

**VU** l'avis favorable du Comité Social Territorial en date du 28/02/2023,

Et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

➤ **DÉCIDE** de réévaluer les plafonds annuel de la part fixe IFSE comme suit :

Envoyé en préfecture le 06/04/2023
Reçu en préfecture le 06/04/2023
Publié le
ID : 001-210101739-20230404-2023_036_DEL-DE



ATTACHE TERRITORIAL INGENIEUR TERRITORIAL		Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
A1	Direction générale (encadrement supérieur)	36 210€	864€
A2	Direction d'un secteur (encadrement à responsabilité et technicité importantes, encadrement de plusieurs services)	32 130€	864€
A3	Responsable d'un service (encadrement intermédiaire et/ou technicité particulière)	25 500€	864€
A4	Chargé de mission, d'études (sans encadrement)	20 400€	864€


REDACTEUR TERRITORIAL TECHNICIEN TERRITORIAL ANIMATEUR TERRITORIAL ETAPS		Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
B1	Responsable d'un ou plusieurs services Fonctions complexes et exposées	17 480€	864€
B2	Adjoint au responsable de service	16 015€	864€

	Poste d'instruction avec expertise Fonction de coordination Encadrement de proximité		
<b>B3</b>	Fonctions usuelles	<b>14 650€</b>	<b>864€</b>

AGENT DE MAITRISE ADJOINT TECHNIQUE ADJOINT ADMINISTRATIF ADJOINT ANIMATION ADJOINT DU PATRIMOINE ATSEM OPERATEUR APS		Montants plafonds annuels	
		IFSE	CIA
<b>C1</b>	Encadrement de proximité Fonctions nécessitant qualifications et compétences spécifiques Sujétions spéciales et expertise Responsabilités particulières	<b>11 340€</b>	<b>864€</b>
<b>C2</b>	Fonctions usuelles	<b>10 800€</b>	<b>864€</b>

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **INSCRIT** chaque année les crédits correspondant au budget de l'exercice courant, chapitre 012.

Ainsi fait et délibéré, ont signé au registre les membres présents.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023  
Reçu en préfecture le 06/04/2023  
Publié le   
ID : 001-210101739-20230404-2023\_036\_DEL-DE

La secrétaire de séance,  
**Dominique COURT**



Pour copie conforme,  
Fait à GEX, le 04 avril 2023.

Le maire,  
**Patrice DUNAND**



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, télétransmise à la Sous-Préfecture de Gex le 06 avril 2023 et publiée sur le site internet de la ville de Gex le 06 avril 2023.

Envoyé en préfecture le 06/04/2023

Reçu en préfecture le 06/04/2023

Publié le



ID : 001-210101739-20230404-2023\_036\_DEL-DE